



MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

APPEL D'OFFRES EN PROCÉDURE OUVERTE : AOP-2026-03 ÉLIMINATION DES RÉSIDUS ULTIMES ISSUS DES ÉCOCENTRES DE SAINT- JÉRÔME, SAINTE-SOPHIE, SAINT-HIPPOLYTE ET PRÉVOST POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2027 AU 31 DÉCEMBRE 2031

La MRC de La Rivière-du-Nord désire attribuer un contrat suivant une procédure ouverte pour l'élimination des résidus ultimes issus des écocentres de Saint-Jérôme, Sainte-Sophie, Saint-Hippolyte et Prévost. Le contrat est d'une durée fixe et couvre la période du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2031. À noter que celui-ci est d'une durée.

Cette description est un bref résumé du contrat à attribuer en procédure ouverte. L'entreprise intéressée à soumissionner a la responsabilité de se documenter sur les critères et modalités d'évaluation des soumissions prévus dans le document d'appel d'offres publié par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres (SEAO) approuvé par le gouvernement pour l'application de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* (RLRQ, c. C- 65.01) dont le site Internet est le suivant: <https://seao.gouv.qc.ca/avis-du-jour>.

Les soumissions, sous enveloppes scellées portant la mention « **ÉLIMINATION DES RÉSIDUS ULTIMES ISSUS DES ÉCOCENTRES DE SAINT-JÉRÔME, SAINTE-SOPHIE, SAINT-HIPPOLYTE ET PRÉVOST – AOP-2026-03** », seront reçues jusqu'à **dix heures trente minutes (10 h 30), mardi, 15 septembre 2026.** Elles devront être adressées à Isabelle Roy, technicienne sénior à la direction générale et au greffe de la MRC de La Rivière-du-Nord, au 349, rue Labelle, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5L2. Les offres seront ouvertes et lues publiquement cinq minutes après l'expiration du délai fixé pour leur réception au salon Prévost de la MRC de La Rivière-du-Nord.

La MRC de La Rivière-du-Nord ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et cela sans encourir aucune obligation envers le ou les soumissionnaires. Les règles applicables en cas d'égalité des soumissions sont prévues et inscrites dans les documents d'appel d'offres.

Le présent appel d'offres public est visé par l'**Accord de libre-échange canadien (ALEC)**, l'**Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO)** et l'**Accord économique et commercial global (AECG)**, en vertu des seuils applicables aux organismes municipaux.

Donné à St-Jérôme, le 26 août 2026.

*Guillaume Laurin-Taillefer,
Directeur général et greffier-trésorier*